



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Quinzième session

Agadir (Maroc), 22 – 26 février 2016

LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES VISANT À ASSURER LA DURABILITÉ DE LA PÊCHE ARTISANALE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

Résumé

Le présent document propose une vue d'ensemble des faits nouveaux pertinents survenus depuis l'adoption des «Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté» (Directives sur la pêche artisanale), en mettant l'accent sur les principaux défis que doit surmonter le secteur de la pêche artisanale en termes de chaînes de valeur, d'activités après capture et de commerce.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner:

- Donner des indications supplémentaires sur la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale ainsi que les principaux éléments à développer dans les activités actuelles, en accordant une attention particulière aux questions de durabilité, d'accès aux marchés et d'équité dans les chaînes de valeur.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



INTRODUCTION

1. Lors de la trente et unième session, le Comité des pêches a adopté les Directives sur la pêche artisanale¹ en juillet 2014. Ces Directives sont le fruit d'un processus participatif et consultatif auquel ont été associés plus de 4 000 représentants de communautés d'artisans pêcheurs, d'organisations de la société civile, de gouvernements, d'organisations régionales ainsi que d'autres parties prenantes de plus de 120 pays.

2. Le présent document a pour objet d'informer le Sous-Comité du commerce du poisson du contenu et de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, en particulier relativement aux questions liées aux chaînes de valeur, aux activités après capture et au commerce, ainsi que sur les activités récentes de la FAO sur ces thèmes.

3. Les Directives (COFI:FT/XV/2016/Inf.9) sont le fruit d'un consensus mondial quant aux principes et aux recommandations en matière de gouvernance et de développement de cette filière. Elles soulignent le rôle de la pêche artisanale dans la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, et complètent le Code de conduite pour une pêche responsable. Ces Directives s'adressent à tous les acteurs du secteur et visent à guider et encourager les gouvernements, communautés de pêcheurs et autres parties prenantes à collaborer et à assurer le maintien d'une pêche artisanale durable qui soit profitable aux artisans pêcheurs, aux travailleurs du secteur des pêches et à leurs communautés ainsi qu'à l'ensemble de la société.

CHAPITRE 7 - DES DIRECTIVES SUR LA PÊCHE ARTISANALE – CHAÎNES DE VALEUR, ACTIVITÉS APRÈS CAPTURE ET COMMERCE

4. Le chapitre le plus intéressant pour le Sous-Comité est le chapitre 7, qui traite des chaînes de valeur, des activités après capture et du commerce. Dans ce chapitre, les Directives reconnaissent que les activités après capture ainsi que d'autres activités de la chaîne de valeur sont des éléments essentiels d'une pêche artisanale durable. Elles reconnaissent donc la nécessité d'associer les opérateurs des activités après capture aux processus décisionnels qui les concernent, appellent à soutenir les associations de pêcheurs et de travailleurs du secteur de la pêche, et soulignent le rôle des femmes dans ces activités. En outre, les Directives sur la pêche artisanale invitent à améliorer ce secteur grâce à des investissements appropriés en matière d'infrastructures et de technologie, à des initiatives de valorisation et à la réduction des pertes et des gaspillages après capture. Par ailleurs, elles soulignent qu'il convient d'apporter rapidement des informations précises sur les marchés et le commerce aux artisans pêcheurs, aux travailleurs du secteur de la pêche et à leurs communautés afin qu'ils puissent s'adapter à l'évolution du climat commercial et accèdent plus facilement aux marchés à tous les niveaux. Par ailleurs, les Directives préconisent un examen attentif des conséquences du commerce international sur la pêche artisanale, pour faire en sorte que les avantages soient distribués équitablement et prévenir une surexploitation due à la pression du marché. Les paragraphes suivants présentent donc les initiatives pertinentes qui vont actuellement dans le sens des principes des Directives à cet égard.

Soutien aux associations de pêcheurs et de travailleurs du secteur de la pêche

5. Ces organisations permettent aux pêcheurs et aux travailleurs du secteur de la pêche d'accéder aux ressources productives, aux technologies et aux services financiers, d'améliorer leur pouvoir de négociation commerciale et de participer aux processus décisionnels afin de renforcer leur développement. Le secteur halieutique connaît des déséquilibres de pouvoir, notamment entre les pêches artisanale et industrielle, ou encore entre la pêche artisanale et d'autres secteurs comme l'énergie et le tourisme. L'action collective et les organisations permettent aux pêcheurs et aux travailleurs du secteur de la pêche de faire entendre leur voix et de promouvoir leurs propres intérêts en vue d'améliorer leurs moyens d'existence et leur bien-être, mais aussi de faire respecter leurs libertés fondamentales. Les

¹ Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. 2015. *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome. 24 pages. (<http://www.fao.org/3/a-i4356f/index.html>).

Directives sont un outil puissant pour soutenir et catalyser la formation d'organisations et d'associations à tous les maillons de la chaîne de valeur, lorsque ces structures n'existent pas encore. Des organisations puissantes peuvent militer pour la mise en œuvre des Directives dans leurs propres communautés, pays ou région. Dans son nouveau Cadre stratégique², la FAO considère qu'il est fondamental de renforcer les organisations et de faciliter la dévolution de pouvoirs aux ruraux pauvres pour leur offrir un accès aux ressources, aux services et aux institutions dans la perspective d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté.

6. Une étude exploratoire³, réalisée pour l'atelier «Strengthening Organizations and Collective Action in Fisheries: A Way Forward in Implementing the International Guidelines for Securing Sustainable Small-scale Fisheries» (Renforcer les organisations et l'action collective dans le secteur de la pêche: une étape de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale) qui s'est tenu à Rome en mars 2013, a mis au jour la diversité de l'action collective et des organisations dans le secteur halieutique. On y recense notamment des organisations coutumières, des coopératives et des sociétés, des associations et des syndicats, de nouvelles formes d'organisations «aidées» ainsi que des formules hybrides et en réseau. À partir de cette typologie, il a été procédé à des études de cas approfondies sur les divers types d'organisations afin de mieux comprendre leur situation, en accordant la priorité aux aspects suivants: origines, fondateurs et raisons de la création d'une organisation; structure et fonctionnement organisationnels; structures de gouvernance; réseau et relations extérieures; facteurs de réussite, de stagnation ou d'échec; enseignements tirés et mesures recommandées. Les conclusions et les recommandations inspirées par ces études de cas approfondies ont été présentées et débattues à l'occasion de l'atelier intitulé «Strengthening Organizations and Collective Action in Fisheries: Towards the Formulation of a Capacity Development Programme»⁴ (Renforcer les organisations et l'action collective dans le secteur de la pêche: Vers la formulation d'un programme de renforcement des capacités), tenu à la Barbade en novembre 2014.

7. Voici quelques-uns des éléments révélés par les études de cas approfondies: a) renouveau des institutions coutumières et de leur rôle dans le règlement des différends; b) mouvement de décentralisation et participation des communautés liées à la pêche; c) apparition de nouveaux arrangements institutionnels pour gérer les ressources, avec par exemple des réserves marines d'extraction et des zones marines pour une pêche responsable, pour lesquels on s'efforce de faire la synthèse entre les éléments scientifiques et les connaissances des pêcheurs; d) élaboration de moyens novateurs de nature à faciliter l'accès aux marchés des produits de la pêche artisanale; e) importance de la jeunesse, qui fait depuis peu l'objet d'une priorité croissante; f) approche «reconstruire en mieux» après les catastrophes naturelles grâce à la création d'organisations ayant pour rôle de faciliter la cogestion; g) importance des organisations dans le maintien des modes de vie fondés sur la pêche et de la tradition maritime; h) évolution en faveur d'objectifs non seulement économiques, mais aussi sociaux et environnementaux, et de questions telles que la répartition juste et équitable des avantages; i) importance critique des législations en faveur des pêcheurs ciblant les déséquilibres de pouvoir; et j) rôle des organisations en tant que plateformes d'apprentissage.

8. Les recommandations formulées pour renforcer l'action collective et les organisations du secteur des pêches ciblent les problèmes suivants: a) intégration générale de la parité hommes-femmes; b) faiblesse de la direction et manque d'engagement des membres; c) contrôle indu de maillons de la chaîne de valeur relative à la pêche et à ses produits par des intermédiaires; d) concurrence des secteurs traditionnels pour conquérir les parts de marché; e) manque d'autonomie à l'égard du gouvernement; f) connaissances médiocres en matière de finances et d'affaires; g) faible aptitude à se conformer aux exigences du marché, par exemple en termes sanitaires; et h) juste équilibre entre flexibilité et cadre

² <http://www.fao.org/docrep/018/mi317f/mi317f.pdf>.

³ Kurien, J. 2014. *Collective action and organisations in small-scale fisheries*. In: Kalikoski, D.C. et Franz, N. (sous la direction de), 2014, pages 41–104. Strengthening organizations and collective action in fisheries: A way forward in implementing the international guidelines for securing sustainable small-scale fisheries, 18–20 mars 2013, Rome (Italie). Rome, FAO (également disponible à l'adresse www.fao.org/3/a-i3540e.pdf).

⁴ *Strengthening organizations and collective action in fisheries: Case studies and workshop report*. FAO Fisheries and Aquaculture Proceedings 41 (en préparation).

dans la conception de l'organisation. Des activités sont actuellement engagées pour mettre en œuvre les recommandations découlant des études de cas approfondies, faire connaître les Directives sur la pêche artisanale, faciliter la création de réseaux et promouvoir les échanges entre les organisations de pêcheurs qui donnent aux populations rurales les moyens de sortir de la pauvreté.

9. La création de la Plateforme maghrébine de la pêche artisanale, qui constitue des partenariats avec des institutions et des partenaires du développement aux échelles nationale, régionale et internationale pour promouvoir les intérêts de ses membres, est un autre exemple d'initiative visant à aider et renforcer les organisations. Cette plateforme représente aujourd'hui 70 pour cent des acteurs de la pêche artisanale en Mauritanie, au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

Investissements appropriés en matière d'infrastructures et de technologie, initiatives de création de valeur ajoutée et réduction des pertes et des gaspillages après capture

10. Ces dernières années, le modèle de développement de la chaîne de valeur du secteur de la pêche artisanale a changé. En effet, la priorité est aujourd'hui accordée à la mise en œuvre cohérente de mesures éclairées et à l'intégration générale de l'approche ciblant la durabilité de la chaîne de valeur au moyen de politiques, de stratégies et de programmes fondés sur des données factuelles dans une optique de valorisation et de réduction des pertes et des gaspillages après capture. Dans ce cadre, il convient d'effectuer une analyse contextualisée en mettant l'accent sur les sexes spécifiques. Il faut également y associer les parties prenantes pour garantir leur adhésion, notamment par des initiatives collectives et individuelles qui visent à surmonter les défis divers et variés que rencontrent les opérateurs de la chaîne de valeur.

11. Cette approche tient compte de la complexité et de l'imbrication des facteurs susceptibles de compromettre le développement durable des systèmes après capture, et de la nécessité fondamentale d'éviter les solutions toutes faites dont les résultats laisseraient à désirer. Aussi les initiatives durables doivent-elles associer sensibilisation, développement des connaissances et des compétences, et aides sur les plans politique, technique, financier et infrastructurel.

12. En raison de limites structurelles, le secteur de la pêche artisanale subit de lourdes pertes après capture, qui constituent indéniablement l'un des principaux problèmes à résoudre dans cette filière pour en améliorer la durabilité. Récemment, les pertes et les gaspillages dont souffre le secteur halieutique dans son ensemble ont été estimées⁵ à 35 pour cent au niveau mondial. Il ressort des observations sur le terrain que c'est la pêche artisanale qui alourdit le plus ce bilan. Ces pertes maintiennent les populations concernées dans un cercle vicieux de pauvreté et limitent leur contribution à un commerce dynamique pouvant participer au développement du pays et assurer la sécurité alimentaire.

13. À la lumière de ces éléments, le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO a continué à fournir un soutien technique et scientifique dont les principaux éléments sont récapitulés ci-dessous:

a. Pertes et gaspillages après capture: études de cas visant à mieux connaître l'ampleur, les causes, l'impact et les imbrications des pertes après capture en faveur de mesures adaptées, générales, durables et efficaces

Dans le cadre du Programme Poisson du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de la FAO, une étude a été menée sur les pertes après capture dans les pays d'Afrique de l'Ouest du bassin de la Volta⁶. D'autres études de cas ont été réalisées sous l'égide du programme SmartFish dans l'océan Indien et dans les pays d'Afrique de l'Est, ainsi que par l'initiative «Save Food»⁷. Par ailleurs, des évaluations sur le terrain sont en cours en Indonésie et sont prévues en Inde et en Tanzanie. Il s'agit d'enquêter sur les pertes et les gaspillages de poisson dans la pêche au filet maillant. Pour l'heure, ces recherches laissent penser que les données relatives aux pertes et gaspillages de la pêche artisanale dépassent largement un tiers de la production, qui correspond à la moyenne dans le

⁵ FAO. 2011. *Pertes et gaspillages alimentaires dans le monde: ampleur, causes et prévention*. Rome.

⁶ FAO. 2015. *Strengthening the performance of post-harvest systems and regional trade in small-scale fisheries: case study of post-harvest loss reduction in the Volta Basin riparian countries*. Circulaire sur les pêches et l'aquaculture n° 1105. Rome. 111 pages. Un document de stratégie est en cours de publication.

⁷ FAO. 2014. *Food Loss Assessments: Causes and Solutions. Kenya: Case Studies in Small-scale Agriculture and Fisheries Subsectors*. Rome. 92 pages.

secteur au niveau mondial. De surcroît, le volume de poisson perdu le long de la chaîne de valeur pour des raisons physiques ou quantitatives est sans commune mesure avec les immenses pertes de qualité de poisson. Il conviendrait en outre de s'intéresser aux pertes liées aux baisses de prix qui surviennent indépendamment de la qualité du produit: leur contrôle est essentiel pour assurer la continuité de l'offre ainsi qu'une répartition équitable des revenus. Dans la plupart des systèmes évalués jusqu'à présent, les pertes relatives aux forces du marché occupaient la deuxième place après les pertes dues à la qualité, en termes de volume et de valeur, se hissant parfois à la première place s'agissant de la valeur seule. Dans l'étude du bassin de la Volta, les pertes relatives aux forces du marché représentaient 32 pour cent des pertes totales et dans 8 des 12 sites examinés, elles dépassaient les pertes de qualité à la fois en volume et en valeur. En l'occurrence, cela tient à i) un environnement défavorable sur le plan de la sécurité sur les sites de production, nuisant aux transactions commerciales et susceptible d'entraîner une surabondance artificielle; ii) des importations massives, incontrôlées et inopportunes de produits halieutiques; et iii) la faible application des instruments régionaux relatifs à la libre circulation des biens et des personnes. Par conséquent, les études à venir et les mesures visant à réduire les pertes devront faire une plus grande place aux pertes relatives aux forces du marché.

b. Cadre d'assistance sous forme de plateforme des technologies après capture

Récemment, un certain nombre de projets et d'initiatives isolées ont produit des améliorations en amont en termes de compétences, de connaissances et de technologies. Les enseignements tirés des expériences d'aide au développement montrent que le renforcement des capacités organisationnelles et l'analyse sociale et anthropologique des intérêts de la population doivent être placés au cœur des programmes d'amélioration pour que l'on obtienne des résultats tangibles. Le choix d'une plateforme vient en réponse à ce constat. Il s'agit d'un outil de transfert des connaissances comprenant des formations sur place et des visites d'étude promouvant l'adoption de pratiques fondées sur la recherche axée sur la demande. Par exemple, la technique FAO-Thiaroye de transformation du poisson (FTT-Thiaroye), née des efforts collaboratifs de la FAO et d'un institut de la pêche africain et fondée sur un Code d'usages du Codex Alimentarius (CAC/RCP 68-2009), a joué un rôle décisif dans la réduction des pertes de poisson dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Elle a en outre offert à ces pays davantage de débouchés, notamment sur les marchés ethniques de l'Union européenne (organisation Membre) et d'Amérique du Nord. S'il a paru intéressant de l'adopter ailleurs, par exemple à Sri Lanka, la généralisation de cette technique s'appuie nécessairement sur des programmes de soutien et des activités de promotion de l'investissement considérables visant à garantir l'accès aux petits exploitants, notamment des programmes de crédit conçus spécialement pour certaines chaînes de valeur, voire individualisés. Il en va de même pour la généralisation des exemples de réussite démontrant que des technologies à faible coût permettent de promouvoir des produits issus d'espèces de poissons sous-exploitées et des sous-produits halieutiques dans les principales régions productrices reposant sur la pêche artisanale. Certaines observations sur le terrain témoignent de la fragilisation et de la vulnérabilité accrues des ressources naturelles et des populations, en raison de la faiblesse des stratégies d'adaptation visant à compenser les pertes, de pratiques irresponsables pendant la pêche et après capture, en particulier durant la période de soudure, et d'effets climatiques néfastes. Pour résoudre ces problèmes, il importe de rechercher et de mettre en place des activités de remplacement ou complémentaires génératrices de revenus afin de soutenir les comportements responsables des artisans pêcheurs à l'égard des ressources halieutiques.

c. Infrastructures et services

On ne saurait trop souligner l'importance pour la pêche artisanale d'une ingénierie technique et sanitaire de qualité et d'un bon équipement des points de débarquement, routes et autres voies de communication. Ces éléments figurent dans la plupart des projets de développement des pêches et constituent encore une part importante des projets de fonds fiduciaires. Comme il a été noté dans les paragraphes précédents à propos de l'innovation technologique, il est indispensable que les infrastructures soient propices à la parité, avec par exemple des locaux de garde d'enfant et des services qui diminuent la pénibilité des tâches et permettent aux femmes d'acheter des matières premières de meilleure qualité tôt le matin à la criée, de transformer les produits de façon adaptée et de cibler des marchés lointains mais plus lucratifs. Il importe cependant que les acteurs de la chaîne de valeur soient préparés à recevoir des contributions en nature et à gérer les équipements, et qu'ils aient bien cerné les avantages qu'ils peuvent tirer de leurs efforts.

d. Soutien politique et application de la législation

Le soutien politique et institutionnel est un élément du climat favorable à l'efficacité de la commercialisation et des systèmes après capture, à l'application des règlements ou de la législation en vigueur et à l'adoption de mesures socioéconomiques ciblant les opérateurs du marché et les consommateurs. Sur ce dernier point, il peut notamment s'agir de promotion d'un meilleur accès à d'autres sources de protéines moins onéreuses, par exemple les produits tirés d'espèces de poissons meilleur marché pouvant être vendus par portions, ce qui convient aux moyens des consommateurs pauvres⁸. Pour renforcer concrètement les politiques et les stratégies de développement relatives à la pêche artisanale, il vaudrait la peine d'envisager de généraliser les processus et les enseignements tirés de la stratégie de développement du bassin de la Volta élaborée à l'issue d'études de terrain dans le sillage de la mise en œuvre du Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Union africaine et du NEPAD dans le bassin de la Volta.

e. Initiatives au niveau des consommateurs

La sensibilisation, par exemple aux qualités nutritionnelles d'un poisson de bonne qualité et à la «valeur» d'un poisson de taille réglementaire, fait partie des mesures ciblant le grand public. Toutefois, ces efforts doivent s'accompagner d'activités de promotion et de mesures socioéconomiques bien ciblées visant la population à faible pouvoir d'achat afin de faciliter l'accès de cette dernière aux nutriments nécessaires, et d'inciter durablement à réduire les pertes.

⁸ FAO. 2014. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2014* Rome. 255 pages.

Débouchés facilités pour les produits de la pêche artisanale, incidence du commerce international, répartition équitable des avantages, informations actuelles et précises sur les marchés et le commerce

14. Depuis leur introduction sur les marchés internationaux en 1999, les labels écologiques visant les poissons et les fruits de mer se sont rapidement développés et répandus, ce qui suscite des inquiétudes parmi les pays membres depuis presque vingt ans. Malgré la croissance rapide du nombre de systèmes de certification volontaire et de la proportion de poissons et fruits de mer écolabellisés commercialisés le long de la chaîne de valeur, nous manquons d'éléments probants pour déterminer si ces labels écologiques empêchent les exportations de ces produits en provenance de pays en développement d'entrer sur le marché, ou s'ils nuisent aux petits producteurs. Nonobstant cette incertitude, il s'agit d'une possibilité réelle, source de préoccupations concernant les contrats de fournisseurs d'entreprises exigeant des preuves de certification, le coût élevé d'une certification privée et la duplication des coûts de vérification lorsque plusieurs labels sont exigés. Cela explique en partie pourquoi de multiples systèmes de certification nationaux ont vu le jour. Ces derniers peuvent faciliter l'accès au marché international des produits des artisans pêcheurs et des petits aquaculteurs, en particulier dans les pays en développement, et aider au partage des coûts de certification quand les pêcheurs n'en ont pas les moyens individuellement. À la demande de la Thaïlande, la FAO a organisé un atelier technique à Bangkok, en janvier 2015, pour informer le gouvernement sur les divers aspects des labels écologiques visant les poissons et les fruits de mer ainsi que sur les systèmes de certification par un organisme tiers, et pour renforcer les capacités des responsables politiques qui envisageaient de créer un label écologique pour les produits pêchés dans le pays.

15. Un phénomène est récemment apparu parmi les petites exploitations aquacoles, qui obtiennent une certification groupée au moyen d'une action collective. Cette forme de label écologique pour les petits producteurs a été une réussite dans certains pays et pourrait rapidement s'étendre aux secteurs homologues de nombreux autres pays. En participant à des systèmes de certification groupée, ces petits producteurs disposent d'un mécanisme efficace pour accéder aux marchés internationaux tout en répartissant les coûts de certification entre de nombreuses exploitations. Les systèmes de certification privés du domaine aquacole qui prévoient le groupage et collaborent étroitement avec les petits exploitants des pays en développement aident ces opérateurs à surmonter les défis et à améliorer les conditions d'exploitation de façon à se conformer aux normes internationales qui ouvrent les portes des marchés internationaux.

Emploi et travail décent

16. Il est à noter que plusieurs sections du chapitre 6 des Directives sur la pêche artisanale, intitulé «Développement social, emploi et travail décent», sont aussi pertinentes pour l'amélioration de la chaîne de valeur et le commerce du poisson. Les Directives reconnaissent que la pêche s'inscrit dans un contexte. C'est la raison pour laquelle elles vont au-delà des questions circonscrites aux pêches et contiennent également des indications concernant les conditions socioéconomiques des artisans pêcheurs, des travailleurs du secteur de la pêche et de leurs communautés. De fait, ce chapitre des Directives invite aussi à accorder plus d'attention et d'efforts aux questions relatives au travail décent, par exemple. À cet égard, il propose des orientations en matière d'hygiène et de sécurité au travail, des mesures sur le travail des enfants et le travail forcé ainsi que l'amélioration de la sécurité en mer et met en avant la situation des migrants pêcheurs et travailleurs du secteur des pêches. La question du travail décent dans les chaînes de valeur liées à la pêche dans le commerce international fait l'objet d'une attention croissante.

17. C'est pour cette raison que la FAO, en partenariat avec l'OIT et d'autres parties prenantes, a redoublé d'efforts pour faire connaître et combler les lacunes en matière d'emploi et de travail décent dans le secteur des pêches, et pour analyser les modalités selon lesquelles la protection sociale peut contribuer à la gestion durable des ressources. Ces initiatives se traduisent notamment par l'élaboration

d'une étude exploratoire sur l'emploi et le travail décent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture⁹, ainsi que par l'organisation d'événements spéciaux. Parmi ces événements figure le dialogue de Vigo sur les avantages de l'emploi décent dans le secteur des pêches et de l'aquaculture qui a été engagé en 2014 au cours du congrès FAO/CONXEMAR¹⁰ à Vigo (Espagne), et organisé à nouveau en 2015 dans cette même ville à l'occasion du premier Forum international des opérateurs de la filière pêche, pour se pencher sur les avantages du travail décent et les incitations en sa faveur. Le dialogue de Vigo sur le travail décent devrait devenir un événement régulier permettant aux différents acteurs du secteur des pêches d'aborder ce thème. L'organisation d'un atelier technique autour du rôle de la protection sociale dans l'aide à la gestion durable des ressources naturelles illustre également ces efforts. Y ont été présentées les conclusions d'une étude exploratoire sur les modalités selon lesquelles les mesures de protection sociale peuvent servir à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience des communautés liées à la pêche pour maintenir leurs moyens d'existence et assurer la sécurité alimentaire de ces populations, ainsi que les résultats de recherches approfondies sur le terrain menées dans des pays comme le Myanmar, Trinité-et-Tobago et Saint-Vincent-et-les Grenadines, dans l'optique d'éclairer le plan de travail de la FAO sur cette question. Le travail décent a également été débattu lors de la huitième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches en octobre 2015.

CONCLUSION: SOUTENIR L'APPLICATION DES PRINCIPES DES DIRECTIVES SUR LA PÊCHE ARTISANALE

18. La troisième partie des Directives sur la pêche artisanale est consacrée à la mise en place d'un environnement porteur et au soutien de la mise en œuvre. Elle fournit des orientations sur la manière de concrétiser les principes et les recommandations des Directives sur plusieurs plans: cohérence des politiques, coordination et collaboration des institutions; information, recherche et communication; renforcement des capacités; soutien et suivi de la mise en œuvre.

19. Lors de sa trente et unième session, le Comité des pêches a accueilli la proposition de Programme d'assistance mondiale de la FAO visant à appuyer immédiatement la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Il est en outre convenu d'une approche stratégique globale ouverte à tous et tournée vers le consensus et de la structure de ce programme, qui s'articule autour de quatre volets: sensibilisation; renforcement de l'interface entre la science et les politiques; dévolution de pouvoirs aux parties prenantes et appui à la mise en œuvre. À cette occasion, le Comité des pêches a également recommandé d'approfondir le Programme d'assistance mondiale de manière participative et de définir les rôles des différents partenaires dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, en soulignant le rôle des gouvernements ainsi que des organisations régionales et locales des pêches, et de prendre appui sur les expériences ainsi que les structures et processus institutionnels existants.

20. Pour renforcer encore cette stratégie, la FAO a organisé un atelier d'experts sur l'élaboration d'un Programme d'assistance mondiale à l'appui de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, en décembre 2014¹¹. Une soixantaine de spécialistes issus de gouvernements, d'organisations régionales, d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales, de partenaires fournisseurs de ressources, d'organisations intergouvernementales et d'universités ont assisté à cet atelier et proposé des orientations pour renforcer la stratégie globale de mise en œuvre des Directives. Ces débats ont confirmé que la FAO avait un important rôle à jouer pour soutenir et faciliter cette mise en œuvre, mais aussi pour fournir un soutien technique et réaliser des projets selon les besoins. L'une des initiatives engagées à la suite de cet atelier a été l'élaboration du programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale. Il s'agit d'un cadre de partenariat conçu pour accueillir divers projets financés par de multiples donateurs visant les mêmes résultats et objectifs globaux. Il permettra à la FAO de progresser sur la voie de la sécurité alimentaire pour tous, conformément à son mandat, de tirer parti de ses avantages comparatifs pour créer et diffuser des

⁹ FAO. 2014. *Scoping study on decent work and employment in fisheries and aquaculture. Issues and actions for discussion and programming Preliminary version*. Rome. 112 pages (disponible à l'adresse www.fao.org/cofi/38663-08d8fbedacd6ad8bb6d8a20e4f9ec1e45.pdf).

¹⁰ Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura.

¹¹ FAO. 2015. *Towards the implementation of the SSF Guidelines* (Vers la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale). Rome. 95 pages.

informations critiques sur la pêche artisanale sous forme de biens collectifs mondiaux, de mettre en contact différents partenaires et de faciliter le dialogue entre les détenteurs des connaissances et ceux qui en ont besoin pour rendre la pêche artisanale plus durable. Ce programme contribue également aux efforts de la FAO visant à développer davantage le Programme d'assistance mondiale à l'appui de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Le Programme d'assistance mondiale devrait constituer un cadre évolutif qui facilite la coordination et l'appui direct à l'application des Directives.

21. En juillet 2014, le Comité des pêches a aussi confirmé que les principes sous-tendant les Directives devaient être intégrés systématiquement dans les politiques et mesures à tous les niveaux. Il est encourageant de constater que ce mouvement est déjà engagé sur les plans mondial, régional et national.

22. Au niveau mondial, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ont été approuvés lors la quarante et unième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) le 15 octobre 2014. Ces Principes portent sur tous les types d'investissements dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (publics, privés, grands ou petits) et dans les secteurs de la production et de la transformation. Ils offrent un cadre auquel peuvent se référer toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse de mettre au point des politiques, programmes ou règlements au niveau national, des programmes définissant la responsabilité sociale des entreprises, ou des accords et des contrats entre particuliers. Ils sont non contraignants et leur application est volontaire, mais c'est la première fois que les États, le secteur privé, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies, les banques de développement, les fondations, les établissements de recherche et les universitaires s'entendent sur ce qui doit être considéré comme un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires propres à contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Le principe 5 «Respecter les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et l'accès à l'eau» renvoie directement aux Directives sur la pêche artisanale.

23. Au niveau régional, les Directives ont été intégrées dans diverses politiques et initiatives, en particulier dans le Cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique du NEPAD et du Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA); dans la Política de Integración de Pesca y Acuicultura 2015-2025 (politique d'intégration de la pêche et de l'aquaculture 2015-2025) de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA); et le Premier programme régional sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire adopté par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) en 2014. La FAO et ses partenaires ont facilité les consultations régionales sur les Directives sur la pêche artisanale dans les régions suivantes: Asie du Sud-Est, Asie du Sud, Afrique de l'Est, Proche-Orient et Afrique du Nord. Ces consultations visaient à définir les priorités régionales et à trouver un accord sur les possibilités de mise en œuvre. Chaque consultation comprenait des groupes de travail spéciaux chargés respectivement des chapitres 7 (Chaînes de valeur, activités après capture et commerce), 8 (Égalité hommes-femmes) et 9 (Développement social, emploi et travail décent) des Directives. Des organisations régionales, en particulier le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC), la CGPM et l'Union africaine, se sont engagées à prendre des mesures à la suite de ces consultations régionales.

24. Enfin, lors de sa trente et unième session le Comité des pêches a reconnu le rôle de la FAO dans l'élaboration et la mise en œuvre des Directives, y compris un processus de suivi par l'intermédiaire du Comité des pêches. La FAO a réalisé un premier pas en ce sens en insérant une section spécifique sur la pêche artisanale dans le questionnaire relatif à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et ses instruments connexes, qui est présenté aux membres du Comité des pêches avant chacune de ses sessions. L'analyse des réponses à cette partie du questionnaire devrait offrir un meilleur aperçu de l'état de cette filière et permettre de suivre son évolution, ce qui apportera un élément supplémentaire au processus d'apprentissage collectif global sur la façon d'améliorer le secteur de la pêche artisanale.